

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL

N° 505-11-012250-135  
Surintendant N° 41-1751852

COUR SUPÉRIEURE  
En matière de faillite et d'insolvabilité

---

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE  
FAIRE UNE PROPOSITION DE :

COMMENSAL 2007, S.E.C.

Débitrice

et  
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

---

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL

N° : 505-11-012251-133  
Surintendant N° : 41-1751848

COUR SUPÉRIEURE  
En matière de faillite et d'insolvabilité

---

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE  
FAIRE UNE PROPOSITION DE :

9005-4925 QUÉBEC INC.

Débitrice

et  
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

---

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL

N° : 505-11-012252-131  
Surintendant N° 41-1751851

COUR SUPÉRIEURE  
En matière de faillite et d'insolvabilité

---

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE  
FAIRE UNE PROPOSITION DE :

GESTION COMMENSAL INC.

Débitrice

et  
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

---

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL

N° : 505-11-012253-139  
Surintendant N° : 41-1751854

COUR SUPÉRIEURE  
En matière de faillite et d'insolvabilité

---

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE  
FAIRE UNE PROPOSITION DE :

COMMENSAL & CIE INC.

Débitrice

et  
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

---

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL

N° : 505-11-012254-137  
Surintendant N° : 41-1751857

COUR SUPÉRIEURE  
En matière de faillite et d'insolvabilité

---

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE  
FAIRE UNE PROPOSITION DE :

9199-1174 QUÉBEC INC.

Débitrice

et  
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

---

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL

N° 505-11-012255-134  
Surintendant N° 41-1751855

COUR SUPÉRIEURE  
En matière de faillite et d'insolvabilité

---

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE  
FAIRE UNE PROPOSITION DE :

**COMMENSAL CANADA INC.**

Débitrice

et  
**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.**

Syndic

---

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL

N° : 505-11-012256-132  
Surintendant N° 41-1751853

COUR SUPÉRIEURE  
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

---

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE  
FAIRE UNE PROPOSITION DE :

**9183-7831 QUÉBEC INC.**

Débitrice

et  
**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.**

Syndic

---

**REQUÊTE EN CONSOLIDATION DES DOSSIERS ET DES ACTIFS  
ET PASSIFS DES DÉBITRICES**

(Articles 2, 20 et 46 du *Code de procédure civile*)

---

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT EN MATIÈRE  
DE FAILLITE ET D'INSOLVABILITÉ DANS ET POUR LE DISTRICT JUDICIAIRE DE

LONGUEUIL, OU AU REGISTRAIRE DE CETTE HONORABLE COUR, LES DÉBITRICES EXPOSENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Le 27 mai 2013, les débitrices Commensal 2007, s e c . 9183-7831 Québec inc ., 9005-4925 Québec inc ., Commensal & Cie inc ., 9199-1174 Québec inc ., Commensal Canada inc . et Gestion Commensal inc. (ci-après collectivement les « Débitrices ») ont déposé un avis d'intention de faire une proposition à leurs créanciers, tel qu'il appert aux dossiers de la Cour;
2. Richter Groupe Conseil inc. (ci-après le « Syndic ») a été nommé syndic aux avis d'intention des Débitrices, tel qu'il appert aux dossiers de la Cour;
3. Le 25 juin 2013, les Débitrices ont obtenu une première prorogation de délai pour le dépôt d'une proposition jusqu'au 9 août 2013, tel qu'il appert aux dossiers de la Cour;
4. Le 8 août 2013, les Débitrices ont obtenu une seconde prorogation de délai pour le dépôt d'une proposition jusqu'au 23 septembre 2013, tel qu'il appert aux dossiers de la Cour;
5. Le 20 septembre 2013, les Débitrices ont obtenu une troisième prorogation de délai pour le dépôt d'une proposition jusqu'au 7 novembre 2013, tel qu'il appert aux dossiers de la Cour;
6. Les Débitrices entendent demander au Tribunal la consolidation des dossiers et de leurs actifs et passifs pour les motifs suivants,
7. Les Débitrices forment un groupe de compagnies qui œuvrent dans le domaine de la transformation alimentaire et la restauration et dont la société mère est Commensal 2007 s e c .,
8. L'essentiel des actifs et passifs des Débitrices est détenu par Commensal 2007 s e c . qui veille à la gestion et alloue les fonds requis aux Débitrices via des avances de fonds inter-compagnies,

- 9 D'ailleurs, la majorité des actifs des Débitrices, à l'exception de Commensal 2007 s e c , est constituée d'avances aux autres Débitrices;
- 10 De plus, tous les actifs des Débitrices ont été cédés en garantie et ont une valeur substantiellement inférieure aux dettes qu'ils garantissent.
- 11 Conséquemment, dans un scénario de faillite des Débitrices, il semble qu'aucun dividende ne pourra être versé aux créanciers non garantis contrairement à un scénario de proposition,
- 12 En effet, les Débitrices ont l'intention de déposer une proposition de style « basket » pour un montant qui sera réparti proportionnellement entre leurs divers créanciers,
- 13 Les fonds nécessaires au dépôt de cette proposition proviendront d'une injection de fonds qui, à défaut de consolidation, devra être fragmentée entre les Débitrices;
- 14 La consolidation des dossiers et des actifs et passifs des Débitrices ne causera donc aucun préjudice aux créanciers non garantis car ils seront traités équitablement et toute somme disponible sera répartie proportionnellement entre eux,
- 15 De plus, la consolidation des dossiers et des actifs et passifs des Débitrices permettra de réduire considérablement les coûts de gestion tout en maximisant les sommes disponibles aux créanciers;
- 16 Le Syndic considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des créanciers des Débitrices que la consolidation des dossiers et des actifs et passifs de celles-ci soit accordée, tel qu'il appert du *Rapport du syndic sur l'état des affaires et des finances des débitrices* dont copie est communiquée au soutien des présentes comme pièce R-1.
- 17 La présente requête a été notifiée aux créanciers des Débitrices,
- 18 La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente requête.

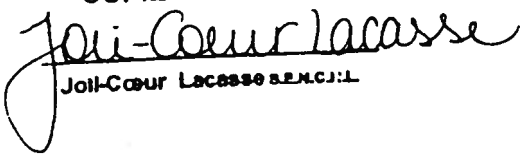
ORDONNER la consolidation des dossiers et des actifs et passifs des Débitrices Commensal 2007, s e c , 9183-7831 Québec inc , 9005-4925 Québec inc , Commensal & Cie inc , 9199-1174 Québec inc , Commensal Canada inc. et Gestion Commensal inc.;

LE TOUT avec dépens contre la masse

Montréal, le 17 octobre 2013

  
Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.  
Procureurs des débitrices

COPIE CONFORME

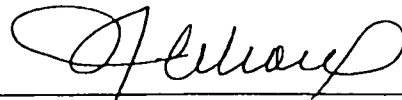
  
Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.

AFFIDAVIT

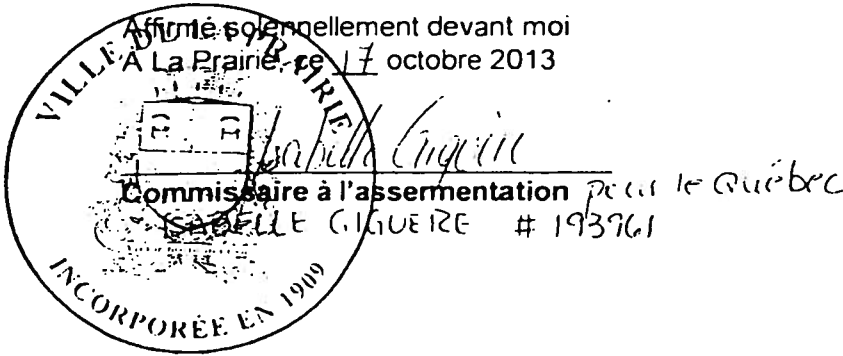
Je, soussignée, **Nathalie Lehoux**, domiciliée et résidant aux fins des présentes au 170, boulevard Taschereau, à La Prairie, province de Québec, J5R 5H6, affirme solennellement ce qui suit

- 1 Je suis la représentante dûment autorisée des Débitrices en la présente instance.
- 2 Tous les faits allégués à la présente *Requête en consolidation des dossiers et des actifs et passifs des débitrices* et au présent *Affidavit* sont vrais.

Et j'ai signé :



Nathalie Lehoux



**Ville de La Prairie**  
 170 bl. Taschereau, bur.: 400  
 La Prairie, Qué. J5R 5H6

COPIE CONFORME

*Joli-Cœur Lacasse*  
 JOLI-CŒUR LACASSE S.E.M.C.L.

## AVIS DE PRÉSENTATION

À : Richter Groupe Conseil inc.  
a/s monsieur Pierre Marchand, M.Sc.,  
CPA, CMA, CIRP  
1981, avenue McGill College, 12<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 0G6

Surintendant des Faillites  
1155, rue Metcalfe, 10<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 2V6

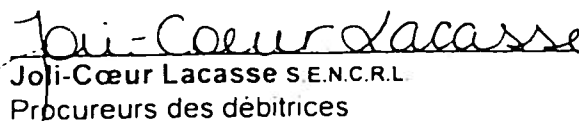
Syndic

À : Greffe de la faillite  
Palais de justice de Longueuil  
1111, boulevard Jacques-Cartier est  
Longueuil (Québec) J4M 2J6

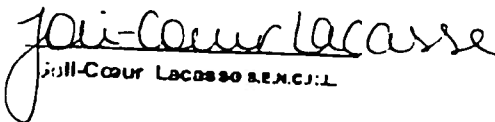
**PRENEZ AVIS** que la *Requête en consolidation des dossiers et des actifs et passifs des débitrices* sera présentée pour décision à l'un des honorables juges de la Cour supérieure, du district judiciaire de Longueuil, siégeant en matière de faillite et d'insolvabilité, le **24 octobre 2013**, à **9h30**, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, au Palais de justice de Longueuil, sis au 1111, boulevard Jacques-Cartier est, en salle 1.25

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

Montréal, le 17 octobre 2013

  
Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.  
Procureurs des débitrices

COPIE CONFORME

  
Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.



COUR SUPERIEURE  
En matière de faillite et d'insolvabilité  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL

---

**DANS L'AFFAIRE DES AVIS D'INTENTION DE  
FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

- **COMMENSAL 2007, S.E.C.**  
(N° : 505-11-012250-135)
- **9005-4925 QUEBEC INC.**  
(N° : 505-11-012251-133)
- **GESTION COMMENSAL INC.**  
(N° : 505-11-012252-131)
- **COMMENSAL & CIE INC.**  
(N° : 505-11-012253-139)
- **9199-1174 QUEBEC INC.**  
(N° : 505-11-012254-137)
- **COMMENSAL CANADA INC.**  
(N° : 505-11-012255-134)
- **9183-7831 QUEBEC INC.**  
(N° : 505-11-012256-132)

Débitrices

et  
**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.**

Syndic

---

**REQUETE EN CONSOLIDATION DES  
DOSSIERS ET DES ACTIFS ET PASSIFS DES  
DEBITRICES, AFFIDAVIT, AVIS DE  
PRESENTATION,**

---

Copie

---

**Joli-Cœur Lacasse S E N C R L**  
Me Jean Lozeau  
2001, avenue McGill Collège, bureau 900  
Montreal (Québec) H3A 1G1  
T 514 871-2800  
F 514 871-3933

---

BG 2013

N/Réf : 25080-51

---